PAT de la Sambre-Avesnois

PAT Sambre-Avesnois

Date de la dernière actualisation : **09/01/2025**

- Lauréat de l'appel projet national du PNA en : **2019**
- PAT labellisé par le MAA : **Labellisation Niveau 1**
- Date de labellisation : **2021**

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Hauts-de-France | Nord

Contexte :

Le PAT Sambre-Avesnois, situé sur un territoire d'exception, aux équilibres fragiles, est classé Parc naturel régional de l'Avesnois. Notamment au titre de la préservation de son bocage (haies et arbres, prairies, mares) et de ses externalités positives en matière de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité (faune, flore), de lutte contre le changement climatique.

Enjeux :

L'enjeu principal du PAT SA est de favoriser la sécurité, voire la souveraineté, alimentaire de ses habitants, tout en préservant les richesses offertes par l'écosystème du bocage en tant que source de développement écologique, économique, social pour ce territoire rural.

S'il est possible de viser une diversification du territoire vers d'avantage de légumes (notamment en maraîchage) et fruits (notamment en pré-vergers) ou grandes cultures sur terres arables. Pour des raisons environnementales (protection de l'eau, biodiversité...) l'enjeu prioritaire du PAT SA reste de protéger l'écosystème de bocage, par l'activité d'élevage et son soutien.

En particulier l'élevage bovin, capable de produire une alimentaire locale et durable (produits laitiers, viandes, pré-vergers...) qui préserve le bocage, ses ressources, ses paysages, tout en développant une activité économique et sociale (emplois, activités...) profitable au territoire.

Le PAT SA constitue un bassin laitier d'envergure nationale. Il est un grenier d'élevage pour la Région et la France. En effet, le territoire élargi représente 58% du lait produit en région. Pourtant en production et en transformation il manque encore des produits laitiers pour satisfaire la consommation des habitants des Hauts de France (ex : en fromages).

Le taux de pauvreté y est bien supérieur à la moyenne nationale. Les indicateurs de santé publique sont également souvent plus alarmants que ceux de la Région ou de la France.

En raison des enjeux en présence, le territoire est porteur d'un PACTE-SAT au sein duquel est inscrit le PAT, signé entre l'Etat et les collectivités. Dont le PETR de Thiérache voisin, qui partage ces enjeux, et porte également un PAT qui fait l'objet de collaborations.

Objectif du PAT SA niveau 2 sur 2025-2030 :

L'objectif final visé par le PAT Sambre-Avesnois de niveau 2 à l'horizon 2030 consiste à : **« Choisir et organiser durablement l'alimentation du territoire pour mieux vivre aujourd'hui et dans l'avenir ».**

C'est-à-dire : Favoriser un espace social vivable permettant à chacun de satisfaire ses besoins alimentaires (plaisir, santé, sociabilité, culture…) ; dans un environnement viable, qui préserve le bocage, la ressources en eau, la biodiversité, s'adapte et lutte face au changement climatique, au profit de l'ensemble du vivant ; source d'un développement économique local, créateur d'activité et d'emplois, et de valeur ajoutée, qui soit plus rémunérateur, équitable, solidaire pour ses acteur, et circulaire dans l'emploi des ressources, limitant le gaspillage et les pollutions.

Principales cibles et impacts attendus :

1) Permettre aux agriculteurs du territoire de se maintenir et se développer durablement sur le territoire

Faire en sorte que …

-Les agriculteurs du territoire varient et sécurisent leurs débouchés

-Les agriculteurs du territoire se rémunérèrent justement

-Les agriculteurs du territoire tirent un bénéfice économique de leurs pratiques durables

2) Permettre aux habitants de consommer plus de produits locaux et durables (pour leur santé, l'économie locale, l'environnement)

Faire en sorte que …

-Tous les habitants, y compris pauvres, ont accès, de manière sécurisée, à une alimentation choisie, en quantité et en qualité

-Les habitants cuisinent plus de produits bruts et y prennent plaisir

-Chaque habitant diminue son gaspillage alimentaire et réduit ses déchets organiques

Le PAT doit tenir le cap de ces deux priorités.

Sans oublier d'autres cibles d'impacts intermédiaires, nécessaires à cette logique d'intervention.

Chiffres clés du territoire

Contexte

225 391 habitants

151 communes

160,11 habitants/km^2

1 407,71km^2 de communes

890,40 ha artificialisés

9,02 tonnes de CO_2 d'émissions de gaz à effet de serre par habitant par an

Caractéristiques socio-économiques

15,22% de chômage

18 630€ de revenu médian

Lutte contre la précarité alimentaire

25 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

0,18 associations par 10 km^2

0,11 associations par 1000 habitants

Organisation de l'espace agricole

80 023,84 hectares de SAU

56,85% de SAU

dont 11,31% de SAU en bio

dont 0,76% de légumineuses

dont 51,67% de prairies permanentes

Structures agricoles

1175 exploitations

161 exploitations en bio

Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques **inférieur à 0,01 ug** par litre d'eau

Taux de nitrates **entre 10 mg et 25 mg** par litre d'eau

7 977,67m^3 d'eau utilisés pour l'irrigation

121,76 de haie/ha de SAU

Distribution

246 enseignes de distribution

dont 67 GMS (moyennes et grandes surfaces)

Transformation

2 300 emplois dans la transformation

+9,68% des emplois dans la transformation depuis 5 ans

Restauration collective

129 restaurants collectifs sur le territoire

dont 45 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- PNR de l'Avesnois (Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) (Territoire de projet)
- Les 4 EPCI du territoire (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

COPIL PAT-SA, Groupes de travail thématiques (par axes), Forum des acteurs

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- SMPNRA et 4 EPCI du territoire
- Institutions et financeurs : Etat (DRAAF, Sous-préfecture, Agence de l'eau, ADEME...), Région Hauts de France, Département du Nord, Siden-Sian-régie Noréade, OTI

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

- SMPNRA, et 4 EPCI

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- Pas signataires mais liens potentiels du PAT aux lycées agricoles et hôteliers, et aux solicitations de chercheurs

Acteurs de la production agricole dont foncier

- Bio en Hauts de France, Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais, Adarth + lien APETITS PAS (possibilité de mobiliser Terre de Liens, SAFER, PAIT)

Acteurs de la transformation agroalimentaire

- SMPNRA (lien aux outils de collecte, transformation, mise en marché - divers filières)

Acteurs de la restauration collective

- SMPNRA, APROBIO, Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais, Les Sens du Goût

Acteurs de la restauration commerciale

› SMPNRA (réseau Restaurateurs de l'Avesnois)

Acteurs de la distribution alimentaire

› SMPNRA (réseau de Boutiques et Marchés de l'Avesnois + valorisation des AMAP), SOLAAL (anti-gaspillage)

Représentants des consommateurs

› Les Sens du Goût et Les Parasites auprès des consommateurs et mobilisation autres structures éducation-prévention alimentaire

Acteurs de la santé

› SMPNRA, Les Sens du Goût portent un travail en cours pour associer ces acteurs

Acteurs du social

› SMPNRA, Les Sens du Goût portent un travail en cours pour associer ces acteurs

Acteurs environnementaux

› Le SMPNRA peut mobiliser ces structures (eau, biodiversité) en fonction des besoins + Noréade

Les objectifs stratégiques du projet

L'objectif final visé par le PAT Sambre-Avesnois de niveau 2 à l'horizon 2030 consiste à : *« Choisir et organiser durablement l'alimentation du territoire pour mieux vivre aujourd'hui et dans l'avenir ».*

C'est-à-dire : **Favoriser un espace social vivable permettant à chacun de satisfaire ses besoins alimentaires (plaisir, santé, sociabilité, culture…) ; dans un environnement viable, qui préserve le bocage, la ressources en eau, la biodiversité, s'adapte et lutte face au changement climatique, au profit de l'ensemble du vivant ; source d'un développement économique local, créateur d'activité et d'emplois, et de valeur ajoutée, qui soit plus rémunérateur, équitable, solidaire pour ses acteur, et circulaire dans l'emploi des ressources, limitant le gaspillage et les pollutions.**

Principales cibles et impacts attendus :

1) Permettre aux agriculteurs du territoire de se maintenir et se développer durablement sur le territoire

Faire en sorte que …

- Les agriculteurs du territoire varient et sécurisent leurs débouchés

-Les agriculteurs du territoire se rémunérèrent justement

-Les agriculteurs du territoire tirent un bénéfice économique de leurs pratiques durables

2) Permettre aux habitants de consommer plus de produits locaux et durables (pour leur santé, l'économie locale, l'environnement)

Faire en sorte que …

-Tous les habitants, y compris pauvres, ont accès, de manière sécurisée, à une alimentation choisie, en quantité et en qualité

-Les habitants cuisinent plus de produits bruts et y prennent plaisir

-Chaque habitant diminue son gaspillage alimentaire et réduit ses déchets organiques

Le PAT doit tenir le cap de ces deux priorités.

Sans oublier d'autres cibles d'impacts intermédiaires, nécessaires à cette logique d'intervention.

Évaluation

Méthode(s) d'évaluation utilisée(s)

› Autre (champ libre)

Méthodologie DRAAF Hauts de France

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Dans le cadre de leurs PAT 2 respectifs, le PNR Avesnois et le PETR de Thiérache souhaitent approfondir leurs collaborations. Porter des actions de coopérations ensembles (et mobiliser du financements conjointement) et s'associer mutuellement à certaines autres actions, partager leurs expériences. Favoriser les échanges entre techniciens et élus.

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

› Réseau régional des PAT en Hauts de France (DRAAF-CERDD)

› La réseau national des PAT ; Les échanges entre PAT au sein de la Fédération nationale des PNR ; Les réseaux bio (Territoires bio pilotes au national et réseau régional des territoires bio en Hauts de France)

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

› Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

› Les aides de l'Agence de l'eau

› Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique - CRTE

› Le programme LEADER

› Les aides des Régions

› Les aides des Départements

› Politique de la ville et contrat de ville

› Plan de relance

Moyens humains

2.3 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Caroline Rozalen
03 27 14 90 89
caroline.rozalen@parc-naturel-avesnois.com
Pôle développement économique en milieu rural
Coordinatrice de missions agricoles durable
4 Cours de l'Abbaye
59550 Maroilles

Détail des sources

Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.